



République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de Bonnières-sur-Seine

MAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VESGRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DÉCEMBRE 2025

Le 17 décembre 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Guy LEBAS, Brigitte LAUVAUX, Jean-René TANCREDE, Florence LION, Éric DEHAYNIN, Thierry LENNE, Isabelle HORSTMANN, Stephen BOUNDA, Alain FERRAND, Kip VERGER.

Etaient absents excusés non représentés : Stéphane BLAIRON pouvoir donné à Kip VERGER.

Etaient absents non excusés non représentés : Gaëlle BELFORT, Angélique BURIDAN, Loïc DE LA RIVIERE

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents, et le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite y ajouter 1 point à l'ordre du jour pour lequel l'ensemble des conseillers a été informé en amont par mail :

➤ Remboursement retenue de garantie POLVÉ.

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point.

ADMINISTRATIF

BAN

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry LENNE qui présente le dossier

M. Lenne rappelle que, conformément aux dispositions de la loi 3DS du 21 février 2022, les communes ont l'obligation de procéder à la normalisation de leurs adresses afin de garantir leur intégration dans la Base Adresse Nationale (BAN).

Cette démarche vise à améliorer la qualité des services rendus à la population, notamment en facilitant l'intervention des secours, la distribution du courrier, le déploiement des réseaux de communication et la gestion des services municipaux.

Il indique que la commune a confié au prestataire PRODEXA la mission de normaliser l'ensemble des adresses du territoire. Les travaux, menés entre mai et novembre 2025, ont permis la mise à jour complète de la BAN.

Sur un total de 598 adresses recensées, 14 ont été modifiées et 66 créées.

Trois nouvelles voies ont été instituées :

- l'allée de la Menuiserie,
- le clos de la Rivière
- le clos Saint-Germain.

Par ailleurs, la rue du Clos du Bas Breuil a été unifiée dans son intégralité.

M. Lenne précise que 87 % des habitants ne sont pas concernés par ces changements, tandis que les 13 % restants bénéficieront d'un accompagnement personnalisé par la mairie pour la mise à jour de leur adresse. La publication officielle du BAN est prévue pour le 23 février 2026, après installation des plaques et communication auprès des administrées.

Après avoir entendu l'exposé de M. Lenne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le travail de normalisation des adresses conduit par la société PRODEXA ;

DECIDE de la création des trois nouvelles voies proposées ;

DECIDE l'unification de la Rue du Clos du Bas Breuil ;

VALIDE la renumérotation des adresses conforme à la Base Adresse Nationale ;

AUTORISE Mme. le Maire à procéder à la publication de la BAN et à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'installation des plaques de voies et à l'information des habitants.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Thierry LENNE a été désigné Coordinateur de recensement par arrêté et qu'il a pris la gestion de ce dossier.

M. Lenne rappelle que, conformément à la réglementation nationale, la campagne de recensement de la population se déroulera dans la commune du 15 janvier au 14 février 2026. Cette opération, obligatoire pour l'ensemble des habitants, permet à l'État et aux collectivités de disposer de données actualisées afin d'adapter les équipements et les services publics aux besoins de la population.

Il précise qu'il a lui-même été désigné par Mme le Maire comme coordonnateur communal du recensement par arrêté du 2 septembre 2025, et que Mme Hanquez et Mme Ferreira-Le Roux assureront les fonctions d'agents recenseurs. M. Lenne précise que la loi ne fait aucune interdiction à un conseiller municipal d'être coordonnateur et que sa présence sur une liste inscrite pour les prochaines élections municipales n'emporte aucune interdiction à sa fonction de coordonnateur. Il informe que le coordonnateur rend compte de ses actes au Maire et à un superviseur membre de l'INSEE qui opérera son contrôle et avec lequel il a de fréquents contacts. Trois districts ont été définis pour répartir les 622 logements recensés, selon les prescriptions de l'INSEE. Une tournée de vérification des adresses se tiendra du 8 au 13 janvier 2026.

M. Lenne présente également les modalités de rémunération des agents recenseurs lui-même n'étant pas rémunéré ni défrayé pour son mandat.. Le coût total de l'opération s'élève à 5 239 €, financé à hauteur de 2 257 € par l'INSEE et complété par une participation communale de 2 982 €.

Après avoir entendu les réponses de M. Lenne aux questions qui lui sont posées, le Conseil municipal approuve à la majorité des voix la désignation du coordonnateur et des agents recenseurs, ainsi que la participation financière de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. Lenne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation du recensement de la population sur le territoire communal du 15 janvier au 14 février 2026 ;

VALIDE la désignation de M. Thierry Lenne en qualité de coordonnateur communal du recensement et de Mme Hanquez et Mme Ferreira-Le Roux en qualité d'agents recenseurs ;

APPROUVE les modalités de rémunération et la répartition financière de l'opération telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document et à accomplir toute formalité nécessaire à la bonne exécution du recensement.

VEHICULE MOBILITY

Madame le Maire rappelle les éléments de ce dossier débattu lors du précédent Conseil Municipal du 09 juillet 2025.

Le véhicule a été récupéré par le Conseil Départemental le début décembre.

La délibération clôturant le dispositif Mobility a été votée à l'Assemblée Départementale le 21 novembre dernier et acte :

- la clôture, à la date du 08 janvier 2026 du dispositif pilote « Mobility »
- La fin des conventions de mis à disposition des véhicules Mobility conclues entre chaque commune et le Département de manière anticipée à cette même date,
- La fin des conventions quadripartites (commune, Département, Ingénier'Y, SYN) sur l'exploitation du dispositif,
- La conclusion de la convention qu'il est nécessaire d'approuver, à savoir :
 - Une convention de cession de l'ombrière photovoltaïque à la commune, pour 1 euro symbolique. SYN est également signataire de la convention car il est aujourd'hui bénéficiaire du contrat d'achat d'électricité. SYN s'engage à le transférer à la commune de Condé sur Vesgre.

Il est donc proposé d'approuver tous ces points pour solder ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir débattu,
Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à acquérir l'ombrière photovoltaïque pour 1 euro symbolique,
AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la clôture de ce dossier.

LOCATION DE LA GRANGE DES HIRONDELLES A MME DE SOUSA SANTOS

Madame De SOUSA SANTOS, habitante de Condé sur Vesgre, s'est rapprochée de la Mairie pour la location de la Grange des Hirondelles afin d'y installer un commerce de bouches et de produits portugais.

La location est effective au 1^{er} novembre 2025. A ce jour, l'ouverture de l'établissement n'est pas encore connue, la locataire devant réaliser des travaux pour son installation (ouverture d'un compteur électrique assez puissant)
Le bail a été signé pour une durée de 1 an renouvelable et pour un montant mensuel de loyer de 300€ hors charge.

FINANCES

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CARTE DE BUS DU COLLEGE FRANÇOIS MAURIAC DE HOUDAN,
Chaque année, les familles de collégiens domiciliés à Condé sur Vesgre se rendant au collège de Houdan sont bénéficiaires d'une participation au montant de la carte de bus.

Pour l'année scolaire 2025/2026, le montant de la carte de bus s'élève à 284.66€ à charge de la famille.

A la rentrée scolaire, 61 élèves utilisent les transports scolaires pour se rendre au Collège F. Mauriac.

Pour rappel, la commune a versé 137.86€/élève pour l'année scolaire 2024/2025

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur une participation éventuelle de la carte de bus scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 et de bien vouloir fixer un montant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer à hauteur de 142.33€ soit 50% pour la carte de bus par enfant se rendant au collège François Mauriac pour l'année 2025/2026

BONS COMBUSTIBLES

Madame le Maire rappelle que chaque année, la commune verse l'aide appelée « Bons combustibles » destinée aux personnes « non imposables avant réduction d'impôt » sur justificatif. Cette aide était de 250€ en 2024.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2024, il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 250€ pour cette année et les suivantes.

Madame le Maire souhaite augmenter le montant de participation à 300€ par bénéficiaire soit une augmentation de 50€. A ce jour, nous n'avons reçu que 6 demandes.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette augmentation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter l'aide de 50€ passant celle-ci de 250€ à 300€ versée à chaque bénéficiaire pour l'année 2025/2026

ETUDE D'ACHAT DE VEHICULE D'OCCASION POUR LES SERVICES TECHNIQUE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réfléchir rapidement à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services technique de la Mairie.

Le véhicule actuel avait été acheté neuf en 2006. Lors du dernier contrôle technique, il a été indiqué que le véhicule était trop vétuste pour passer le prochain CT en 2026.

Madame le Maire souhaite que soit étudié l'achat d'un véhicule d'occasion essence ou bien électrique - le faible kilométrage réalisé à l'année ne justifiant pas l'achat d'un véhicule neuf.

Un devis a été réalisé en juillet pour en prévision de l'achat d'un véhicule neuf type camion benne sans option dont le montant était de 51 832€ Le délai de commande prévisionnel pour un véhicule neuf est de 4 à 6 mois.

Pour ce montant, on peut avoir un camion benne d'occasion et un véhicule léger également d'occasion.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir débattu,
Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à rechercher et acquérir de nouveaux véhicules pour les services techniques.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Madame le Maire informe que préalablement au vote du Budget Primitif 2026 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025 hors restes à réaliser et comptes d'emprunts (chapitre 16).

A savoir :

❖ Budget 2025 – Dépenses d'investissement :	856 079.00€
❖ Ouverture de 25% des dépenses d'investissement 2025 :	214 019.75€

Réparties comme suit :

❖ Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :	30 000.00€
o 2031 Frais d'études	30 000.00€
❖ Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :	92 000.00€
o 2111 Terrains nus	10 000.00
o 21318 Autres bâtiments publics	5 000.00
o 21351 Bâtiments publics	5 000.00
o 2152 Installations de voirie	10 000.00
o 21538 Autres réseaux	5 000.00
o 21568 Autre matériel, outillage incendie	10 000.00
o 215731 Matériel roulant	35 000.00
o 21578 Autre matériel technique	5 000.00
o 2158 Autres installations, matériel, outillage techniques	2 500.00
o 2183 Matériel de bureau et informatique	2 500.00
o 2184 Mobilier	2 000.00
❖ Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :	92 019.75€
o 2313 Constructions	72 019.75

o 2315 Installations, matériel et outillage techniques

20 000.00

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans les limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 11 voix pour et 1 abstention de M. Ferrand,
AUTORISE Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans les limites des crédits ci-dessus dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

REMBOURSEMENT RETENUE DE GARANTIE POLVÉ

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société POLVÉ, qui était en charge des travaux de voirie en 2011 pour la création de l'accès à l'école sur l'Allée des Prunelles, a demandé le remboursement auprès de la Trésorerie de la retenue de garantie qui avait été prélevée sur les factures lors du chantier.

Le délai de remboursement étant dépassé, il convient de délibérer afin de lever le délai de prescription et permettre le remboursement de la retenue de garantie à la Société POLVÉ dont le montant s'élève à 3 945,95€

Madame le Maire propose de prendre la décision suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles l.2121-29 et suivants, qui définissent Les compétences et modalités de fonctionnement des conseils municipaux,

Vu le code des marchés publics fixant les règles applicables à la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics,

Vu la prescription quadriennale prévue par la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968, qui éteint les créances non réclamées dans un délai de quatre ans,

Considérant que la retenue de garantie relative au marché n° 2011 02 T POLV VRD conclu avec l'entreprise POLVÉ pour la VRD de l'Ecole de Condé, destinée à couvrir d'éventuelles malfaçons ou inexécutions, n'a pas été restituée dans les délais légaux,

Considérant que le délai de prescription quadriennale est désormais atteint, rendant juridiquement nécessaire une décision expresse de levée pour permettre le paiement,

Considérant qu'il convient, dans un souci de régularisation administrative, de respect des obligations contractuelles et de bonne gestion des deniers publics, de lever la prescription quadriennale afin de permettre le remboursement de ladite somme à l'entreprise concernée,

Considérant qu'il n'a pas été observé de dégradation ni de malfaçon sur les travaux réalisés dans le délai légal de la retenue de garantie,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de lever la prescription quadriennale concernant la retenue de garantie d'un montant de 3 945,95 € due à l'entreprise POLVÉ

AUTORISE Madame le Maire à procéder au remboursement de cette somme et à signer tout document nécessaire à cet effet.

TRAVAUX

MAISONS LHEMERY : INFORMATIONS CONCERNANT LE DOSSIER

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune n'a pas été retenue pour les subventions DSIL 2025 et DETR 2025 et que ces subventions sont indispensables à la continuité du dossier.

A ce jour, la commune a engagé uniquement des dépenses liées aux études et publications d'annonces. Le montant total engagé est de 73 089,79€ sur les 3 dernières années. Celles-ci ne sont pas couvertes par les subventions.

Il appartiendra donc à la future équipe municipale de décider des suites à donner à ce dossier.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR UN TERRAIN COMMUNAL AU STADE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après une étude lancée par les Services de la Préfecture avec l'ensemble des opérateurs téléphoniques, il ressort qu'il existe « une zone blanche » sur le haut de Condé au lieu-dit le Hallier et les Brières.

Après réflexion, il est proposé à la commune de Condé d'installer une antenne relais par SFR au stade pour couvrir ce secteur.

Madame le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce dossier et de délibérer sur le montant de loyer mensuel à appliquer sur l'utilisation du domaine public.

Madame VERGER signale que cette antenne de plus de 36 mètres aura un impact sur le cadre de vie des habitants tout proches, sur leur santé (à cause des ondes émises 5G) ainsi que sur la valeur des maisons. Elle demande que les riverains directement impactés par ce projet soient consultés car il faut informer à minima les habitants par correction. La concertation est importante, il convient de sonder les habitants et tenir compte de leurs avis.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal décide la mise en sommeil de ce dossier le temps de le présenter et de réaliser une enquête ou une réunion publique avec les riverains domiciliés à proximité.

GRANGE DES HIRONDELLES

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 11 avril 2025, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le mur de la Grange des Hirondelles est très abîmé et comporte une fissure importante.

Il convient d'envisager des travaux de réfection. Les services d'Ingénierie ont travaillé sur le dossier. Une subvention de travaux d'urgence a été attribuée par le Conseil Départemental de 14 062€

TRAVAUX DE LA RUE DU VIVIER

Les travaux de voirie sont menés par la CCPH et par la mairie pour la partie trottoir et aménagements de sécurité, y compris l'éclairage public.

L'entreprise SFA réalise les travaux pour les caniveaux et les trottoirs.

L'entreprise EIFFAGE réalisera le grattage et l'enrobé sur la chaussée en fin de chantier les 16 et 17 décembre.

Les travaux de voirie de la rue du vivier ont débuté le 18 novembre.

La première tranche a consisté à terrasser les bas-côtés, dégager les regards et faire les trottoirs en béton désactivé pour le tronçon de rue depuis l'angle de la rue du vieux village/allée de Liliane.

La seconde tranche est en cours, mêmes travaux depuis l'entrée de l'allée de Liliane/rue de la Vallée Guérin.

Les massifs électriques ont été préparés, la pose des candélabres sera réalisée courant janvier, comme la signalisation et les éléments de sécurité.

Une circulation avec un feu en alternat a été installée provisoirement pendant la 2^{ème} tranche.

Pour des raisons de sécurité, il a été décidé par la CCPH, avec l'accord de la mairie, de créer une sortie provisoire des véhicules passant par le terrain prévu pour la résidence autonomie et débouchant sur le parking de la MSP.

Cet accès sera refermé aux voitures dès la fin du chantier.

Restera une sente piétonne entre la rue du vivier et l'allée des prunelles.

La rue du vivier sera fermée à la circulation les 17 et 18 décembre pour la réalisation de l'enrobé. Cette fermeture implique également les riverains de l'allée de Liliane.

CHAUFFAGE MAIRIE

La Mairie connaît de gros problèmes de chauffage à la suite de la rupture d'un tuyau situé dans le sous-plafond et emprisonné dans un mur porteur entre le bureau de la Secrétaire de Mairie et le couloir.

L'installation en ferraille est vieillissante et l'intervention est complexe. L'ensemble du réseau de chauffage est coupé.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance et nous attendons le devis pour les travaux.

URBANISME

RECORDS ADMINISTRATIFS SUR DES DECISIONS D'URBANISME

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un recours administratif auprès du Tribunal Administratif de Versailles a été déposé par des riverains du Chemin des Aubépines pour les dossiers suivants :

¤ Dossier TA n° 2504726 - Opposition DP 078 171 24 M0051

- » Dossier TA n° 2504727- CUb négatif 078 171 24 M0004 (Lot A)
- » Dossier TA n° 2504728 - CUb négatif 078 171 24 M0002 (Lot C)

La Commune a mandaté Me François LE BAUT - Avocat au Barreau des Hauts de Seine pour représenter la commune et défendre ces décisions.

Les trois mémoires en défense ont été adressés au Tribunal le 26/11/2025 qui vient de reporter la date de la clôture dans les trois procédures au 27/02/2026 à 12:00.

SYNDICATS :

Comptes-rendus des Comités Syndicaux qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal présentés par les délégués

SIAEP

POINT SUR LE DERNIER COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2025

Mme Lion présente le compte rendu du dernier comité syndical tenu le 9 décembre 2025.

L'augmentation de la part syndicale du prix de l'eau a été votée à l'unanimité + 2.1%.

Une ligne de trésorerie de 300 000 € a été votée.

Le syndicat a changé d'assureur et réalise une économie de 4 000 €/an pour des garanties équivalentes.

Le projet de reprise du SYMIPERR par le SIAEPfr a été abandonné, faute d'un accord avec Rambouillet Territoires.

À la suite d'analyses ponctuelles proches des limites de qualité pour le forage de la noue plate à Gazeran et la bâche d'Hermeray, il a été mis en place par CEO un système de mélange des eaux avec l'eau de Raizeux. Cet aménagement permet de répondre aux exigences de qualité de l'ARS.

Présentation du RPQS 24, document consultable sur le site du SIAEPRFR.

SIVOM ABC

POINT SUR LE DERNIER COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2025

Madame LAUVAUX, Présidente du SIVOM ABC informe des derniers points évoqués lors du comité syndical **Affaires générales**

1. ABC 2025/12-01 Délibération portant sur l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget :

Chapitre 21	34.500 x 25%	8.625,00 €
-------------	--------------	------------

2. ABC 2025/12-02 Délibération créant l'emploi de technicienne polyvalente et gardienne de site avec modification du tableau des emplois pour la nomination de Madame CHEVALIER Kelly en qualité de stagiaire à des fins de titularisation.

Assainissement

1. ASSAI 2025/12-01 Présentation du Rapport Annuel du Déléguétaire 2024 (RAD).
2. ASSAI 2025/12-02 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 (RPQS).
3. ASSAI 2025/12-03 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : fixation du tarif 2026. *Le bureau syndical qui s'est réuni le 24/11 dernier a validé la proposition en rouge au regard des tarifs votés les années précédentes :*

PFAC par branchemet pour les communes ABC	2023	2024	2025	2026
	2 650 €	2 950 €	3 250 €	3 550 €

4. ASSAI 2025/12-04 Taxe d'assainissement : fixation du tarif 2026. *Le bureau syndical qui s'est réuni le 24/11 dernier a validé la proposition en rouge au regard des tarifs votés les années précédentes :*

Taxe assainissement	2024		2025		2026	
	part fixe en €/an	part variable/m ³ d'eau consommée	part fixe en €/an	part variable/m ³ d'eau consommée	part fixe en €/an	part variable/m ³ d'eau consommée
	55	1,35	60	1,60	65	1,85

5. Délibération portant sur l'approbation du Zonage d'Assainissement des Eaux Usées :

Le Zonage des EU approuvé est tenu à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de :

- La mairie d'Adainville
- La mairie de Bourdonné
- La mairie de Condé-sur-Vesgre
- La Préfecture des Yvelines.

Le dossier est également mis à la disposition du public sur le site internet indépendant du SIVOM ABC à l'adresse suivante <https://www.sivomabc78.fr>

6. Délibération portant sur la fixation des contre-valeurs des redevances de performance « Assainissement collectif » pour l'année 2026 :

Considérant que les redevances de performance sont calculées selon la formule :

Tarif 2026 fixé par l'Agence de l'Eau × coefficient de modulation (0,3 à 1),

Il a été voté :

Assainissement collectif : 0,356 (tarif 2026 de l'Agence) × 0,320 (coefficient de performance) = 0,1139 €/m³;

- *Cette contrevaleur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.*

Informations

* Le sol de l'aire de jeux de l'école maternelle de Bourdonné n'est plus aux normes à la suite du passage du bureau de contrôle de conformité VERITAS. L'aire de jeux a été fermée pour des raisons de sécurité.

Les devis sont en cours de réalisation.

PRESENTATION DU RPQS 2024

Madame LAUVAUX, Présidente du SIVOM ABC présente le rapport annuel le Prix et sur la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif 2024. Ce rapport est consultable sur le site du Sivom ABC.

POINT SUR LE DERNIER CONSEIL D'ECOLE DU 4 NOVEMBRE 2025

Madame LAUVAUX, Présidente du SIVOM ABC informe des derniers points évoqués lors du comité syndical du 4 novembre 2025, à savoir :

1. Vie des écoles :
 - a. Approbation du règlement intérieur,
 - b. Relations école-famille,
 - c. Elections RPE,
 - d. Points sur la rentrée 2025-2026,
 - e. Sécurité,
 - f. Coopératives scolaires,
 - g. Modalités d'aides aux élèves – RASED,
 - h. Piscine,
 - i. Manifestations et projets
2. Volet pédagogique :
 - a. Projet de territoire,
 - b. Evaluations nationales,
 - c. EVAR,
 - d. Plan Filles-Maths,
 - e. Climat scolaire et méthode de la Préoccupation Partagée.

Ce compte rendu est également consultable sur le site du Sivom ABC.

SILY

POINT SUR LE DERNIER COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2025

M. Guy LEBAS délégué au SILY informe qu'en l'absence de quorum, le comité syndical du 8 décembre 2025 est reporté. M. Lebas énonce les points qui seront abordés, à savoir :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du Compte-rendu du Comité Syndical du 7 juillet 2025 ;
3. DM1 : A la demande de la trésorerie, des régulations sont à prévoir dans l'exercice 2025 (transferts de crédits et mise sur d'autres comptes)
4. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du Centre Interdépartemental de Gestion : Le SILY donnera mandat au CIG permettant à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle " clé en main" et pérenne.
5. Ouverture des crédits d'investissement par anticipation ;
6. Informations et questions diverses :
 - * rentrée lycée; aucun problème notable
 - * des demandes au SILY pour des activités tir à l'arc, trail et compétitions de badminton
 - * Gardien du site en retraite depuis une semaine: recherches compliquées pour futurs candidats

SIDOMPE

POINT SUR LE DERNIER COMITE SYNDICAL DU

M. Jean-René TANCREDE délégué au SIDOMPE informe des points abordés lors du dernier comité syndical

SEY

ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE « MOBILITE PROPRE »

Madame le Maire informe que le SEY, lors de sa séance du Comité Syndical de 07 octobre 2025, a délibéré favorablement sur l'adhésion de la Commune à la compétence « Mobilité Propre ».

CCPH

POINT SUR LES DERNIERES REUNIONS

Les derniers conseils communautaires ont traité des points suivants :

- ↳ Rapport d'activité,
- ↳ Aménagement des liaisons douces,
- ↳ Préparation des Budgets Primitifs,
- ↳ Classement OTPH,
- ↳ Affaires courante concernant les syndicats dont le SIEED dont la CCPH récupère la compétence au 1^{er} janvier 2026.
- ↳ Concours Maître d'œuvre pour la construction du siège de la CCPH.

QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire et du Conseil Municipal : le 17 janvier 2025 à 11h à la Salle Polyvalente Intercommunale A.B.C.

Association de Parents d'élèves hors RPE : je n'ai rien noté à son sujet cela a été évoqué ??

SCOT à la CCPH : Madame le Maire indique que la signature du SCOT « Schéma de Cohérence Territoriale » va vite arriver, c'est pour Février 2028, il permettra de garder notre PLU qu'il faudra avoir modifié en amont. Intervention de M. Alain Ferrand sur la maîtrise de notre foncier.

Camping : Mme Lion informe que le camping de Condé sa un nouveau propriétaire est qu'il a modifié le nom de la structure. Celle-ci porte le nom « Les Cabanes de Condé »

Vesgre : Mme Lion informe qu'il y a 2/3 mois, il a été posé une échelle de crue et de capteurs à l'étang de Condé et sur la Vesgre au niveau du Gué Porcherel (3 petits ponts) pour voir comment se comporte la Vesgre en temps de pluie et faire un étalonnage. Cela permettra de prévenir la population en cas de crue.

Sécurité : Le Capitaine Cindy ROSSI a pris ses fonctions de commandant de la brigade de Gendarmerie de Mantes la Jolie. La brigade de Maulette a accueilli son nouveau Major : M. David VECCHIANELLI.

SPANC : Contrôle des installations d'assainissement non collectif par le SPANC sont en cours sur Condé et la rue des Brières serait une mauvaise élève.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 9 JUILLET 2025

PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
SCI DOMAINE CHESNAY	Route de la Chesnaie	Réhabilitation de 2 bâtiments et piscine	REFUSÉ
BREDA	6 bis, route de Saint Léger	Mise en conformité extension de maison	ACCORDÉ
DUDOUTT	3 bis, Chemin du Haut Breuil	Rénovation annexe habitation	ACCORDÉ
LE BOUVIER	28, Chemin Vert	Modification clôture et portillon	REJET TACITE
MARRON	14, rue de Poulampont	Construction garage attenant à la maison	ACCORDÉ
SCI DOMAINE CHESNAY	Route de la Chesnaie	Réhabilitation de 2 bâtiments et piscine	EN COURS
SANTARNECCHI	31, rue du Gué Porcherel	Construction d'un Carport	EN COURS
JUNCK	4, route de la Mare aux Biches	Démolition d'un abri de jardin et construction d'un Carport	EN COURS

TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

ANNULATION OU RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS D'AMENAGER			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS DE DÉMOLIR			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
GARZON	15, rue de la Poterie	Habillage mur avec pierre de meulière	REJET TACITE
CHAUSSET	04, route de la Cavée	Terrasse béton et abri de jardin	REJET TACITE
LTDO Mme COULBAULT	33, allée des Prunelles	Installation panneaux photovoltaïques	ACCORD TACITE
BROT	38, Chemin Vert	Pose portail et portillon, abri de jardin	ACCORDÉ
MINNE	2, Sente des Ecoliers	Carport	ACCORDÉ
GUILLEMINAULT	11, allée des Prunelles	Installation portail coulissant	REJET TACITE
ROSENTHAL	23, rue du Vivier	Création clôture mitoyenne et rue + portail et portillon	ACCORDÉ
VASTHIER	2, Clos d'Houël	Clôtures	ACCORDÉ
MARTEAU	5 E, rue de la Vallée Guérin	Piscine	ACCORDÉ
ECO ENERGIE GREEN M. ROUSSEAU	6, rue de la Vesgre	Isolation thermique par l'extérieur	ACCORDÉ
LA RHUMERIE DU TABOR	21 bis, rue du Gué Porcherel	Carport	REJET TACITE
TWITCHIN	29, rue du Vivier	Abri de jardin	ACCORDÉ
COULON/TIRLET	11, rue du Vieux Village	Changement de fenêtre, terrasse surélevée, brise vue et rénovation volets	ANNULÉ
COOLS	3, rue de la Vallée Guérin	Division	ACCORDÉ
SIVOM ABC	3, rue des Brières	Clôture et portail à la Maison de Gardien	ACCORDÉ
AC-BAT	30, Chemin Vert	Panneaux photovoltaïque	ACCORDÉ
LEMAIRE	34, Chemin Vert	Aménagement de combles et abri de jardin	ACCORDÉ
JOLY	3, allée de Liliane	Portail coulissant	ACCORDÉ
ROSE	19 bis, rue de la Vallée Guérin	Installation d'une tonnelle	EN COURS
GROUPE DUAL ENERGY	19, rue de la Vesgre	Panneaux photovoltaïque	ACCORDÉ
ECO HABITAT ENERGIE	22, route de la Mare aux Biches	Panneaux photovoltaïque	ACCORDÉ
LES CABANES DE CONDÉ	21, route de la Mare aux Biches	Remplacement portail	ACCORDÉ
LODYGENSKY	38, rue de la Poterie	Réhabilitation box à chevaux	EN COURS
CAPOCCELLO	33, rue des Brières	Création d'un garage ouvert	ANNULÉ
OTOVO France	10, rue de la Vallée Guérin	Panneaux photovoltaïque	ACCORDÉ
ROUSSILLE	9, rue du Gué Porcherel	Remplacement menuiseries extérieures, volets roulants et clôture	EN COURS

JUNCK	4, route de la Mare aux Biches	Démolition d'un abri et construction d'un carport	REFUSÉ
SANTARNECCHI	31, rue du Gué Porcherel	Construction d'un carport	REFUSÉ
ROUSSILE	9, rue du Gué Porcherel	Abri de jardin	EN COURS
MINNE	2, Sente des Ecoliers	Remplacement portail	EN COURS
BARTHELEMY	6 bis, rue de Poulampont	Création d'une extension avec SPA	EN COURS
TWITCHIN	29, rue du Vivier	Abri de jardin avec panneaux photovoltaïque	EN COURS
LE BAS	14, rue du Gué Porcherel	Installation d'un portillon	EN COURS
JUNCK	4, route de la Mare aux Biches	Création fenêtre, remplacement baie vitrée, remplacement tuiles	EN COURS

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
COOLS	3, rue de la Vallée Guérin	Division constructibilité et	ACCORDÉ

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 10 juillet 2025 au 10 décembre 2025	5 dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le Secrétaire de séance

Brigitte LAUVAUX
Adjoint au Maire



Le Maire
Josette JEAN

